

Français du Monde ADFE

Le secrétaire général

*- par courrier électronique seulement -*

Cher Gérard,

Je te prie de trouver ci-joint le rapport de la CNC pour présentation lors de l'assemblée générale 2013.

Malheureusement, je ne pourrai pas être présent cette année et te prierai de bien vouloir communiquer le rapport à l'AG tout en présentant mes excuses pour mon absence.

Bien amicalement à toi et à tout le bureau,

Pour la Commission nationale des conflits



Pierre Avédikian ([pierre.avedikian@chello.at](mailto:pierre.avedikian@chello.at))

Président

Copie: Bernard Cassaignau, membre de la CNC ([BCassaignau@yahoo.com](mailto:BCassaignau@yahoo.com))

Pierre Ory, membre de la CNC ([orypie2@hotmail.com](mailto:orypie2@hotmail.com))

# **Rapport annuel 2012 -2013**

## **de la Commission Nationale des Conflits**

Conformément à l'article 6.2 du règlement intérieur de notre association, la Commission nationale des conflits (CNC) a le plaisir de présenter son rapport devant l'assemblée générale.

Au cours de cette année 2012-2013, l'avis de la CNC a été sollicité sur un seul cas.

Par courrier en date du 16 avril 2013, Jean-Jacques Rateau, Conseiller à l'AFE pour la Belgique, a été informé de l'intention des instances nationales de prendre une sanction disciplinaire à son égard, l'avis de la Commission Nationale des Conflits (CNC) étant demandé.

Il était reproché à Jean-Jacques Rateau son attitude et ses prises de positions lors des débats autour du projet de loi relatif au mariage pour tous et ceci même après le vote et la promulgation de ladite loi.

Après examen du dossier et tout en rappelant au préalable le principe fondamental que représente la liberté d'opinion et d'expression pour tout citoyen et par conséquent pour tout membre de FDM, la CNC a constaté un manquement clair de Jean-Jacques Rateau à son devoir associatif et politique, manquement renforcé par la responsabilité que lui confère sa qualité d'élu.

En conséquence, la CNC a recommandé de prendre à son égard une décision de suspension, suspension ne pourra être levée que si Jean-Jacques Rateau s'engage publiquement tant vis à vis de la section de Belgique que des instances nationales à adopter l'attitude attendue de chaque membre, et plus encore d'un élu, à savoir celle consistant à trouver le juste compromis entre la défense de son opinion personnelle pour laquelle il est légitime qu'il s'engage dans la phase du débat interne et le respect de la position de l'Association et plus encore le respect des lois de la République.